

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1er mai 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19h**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

23 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h03.

Le maire Burcombe fait mention de la consultation tenue le 27 avril au sujet des projets des règlements d'urbanisme 596-14, 134-2, 597-8 et 598-4. Certains éléments du projet de règlement 596-14 ont fait face à une opposition par certains citoyens.

Le Conseil a décidé de ne pas procéder à l'adoption du second projet de règlement 596-14. L'administration de la Ville va réfléchir aux commentaires exprimés lors de la consultation.

**2023-05-124**

**1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2023-05-125**

**1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

*ADOPTÉ*

2023-05-126

#### **1.4. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022**

En conformité avec l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier 2022 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre est déposé. Le maire Burcombe demande à la directrice du Service des finances et de la trésorerie de faire rapport des faits saillants qu'il contient, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil ordonne que ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

*ADOPTÉ*

### **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **ALICIA SOUTHALL**

1) Thank you for giving me the opportunity to participate in this question period. Concerning the proposed changes in bylaw 596-14, this is a complex and lengthy document with potentially extensive implications. Last Thursday, a public consultation took place and a number of citizens were present who expressed specific and detailed concerns relative to the impact and consequences of these changes, which are currently under consideration. We certainly do appreciate Council's responsiveness to the concerns that were expressed and now, just for the sake of precision, and because these are obviously serious matters, they're complex matters and important matters, and there are specifics associated with the passing of this bylaw.

So I wonder if the Council could share with us their intentions regarding the next steps so that everybody concerned is clear on where we're going next. (la présentation est aussi lue en français).

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Alors, la première étape, c'était la conception et le travail de rédaction du règlement qui a duré environ 18 à 24 mois à l'interne avec le département de la gestion du territoire, moi-même et d'autres personnes dans l'équipe. Le 3 avril dernier, nous avons adopté le premier projet de règlement 596-14. C'était le premier projet adopté tel que prévu par la loi. Ensuite, nous avons tenu la consultation publique il y a 3-4 jours. La prochaine étape sera l'adoption par le Conseil d'un second projet avec des changements ou tel quel. Après l'adoption du second projet, la date n'est pas fixée, c'est pour une date ultérieure, il y aura une période, encore

selon la Loi, pendant laquelle la population pourra faire une demande pour la tenue d'un référendum. Si le nombre de signatures est suffisant, la prochaine étape serait de tenir un registre de signatures pour une ou des parties du règlement.

**1.1)** It wasn't very clear on the date. Are you talking about the next Council meeting or a date before that?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** It could be the next Council meeting, it could be at whatever date the Council advises me that they're ready to proceed. We're going to work again *in house* with the project that was presented following up on the comments made by people. Certain things might have to be changed, altered or completely removed, and the second project will be presented at a Council meeting in the future, perhaps the Council meeting of June, perhaps later, but when it's ready.

**1.2)** And is there any additional public consultations, such as we had last week contemplated in your framework as you move forward?

**RÉPONSE (du conseiller Ouvrard):** The work that is being done in that bylaw is to work in advance in the review of the urban plan. They're working more on small little details for now. But before the end of the year, they will take into account the revision of the urban plan as a whole, so even if there's certain things that they're not perfectly done, there is also going to be another series of consultations. And we're going to work on the review of the whole plan. There's going to be more than one occasion to intervene and to get feedback from the population.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** But but your question was more referring if is there going to be another public consultation?

**ALICIA SOUTHALL:** Yes, clearly it was a fruitful exchange. I think it was also welcomed by the Council in the spirit with which it was offered.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** I guess that we could have another consultation on the zoning bylaw and discuss the proposed changes and how can we come to accommodate certain things in this bylaw. There's always something to discuss before and the Council could have another public consultation on the zoning bylaw.

**RÉPONSE (du conseiller Patterson):** If I may, as the Council responsible for urbanism, I think that there were a few people from that neighborhood, I would be glad to meet with you either one-on-one or with a small group that have certain concerns, we can take some of your feedbacks and if we don't manage to clarify certain things to your satisfaction, I can bring that message back to the Council.

## **BENOÎT BOURGON**

**2)** J'ai un commentaire, une mise en garde en ce qui concerne un élément à l'ordre du jour au point 5.4.2 - Demande de dérogation mineure au 38, rue Stone Haven. Ce que je comprends, c'est que dans le Projet Barsalou où est situé le 38, rue Stone Haven, mais qui n'était pas construit à l'époque, chaque propriétaire avait des contraintes contractuelles. Je comprends d'après les échanges de Me Falquero avec une personne concernée par la dérogation mineure est que la Ville a pris la position qu'elle ne se souciait pas des contraintes contractuelles. Que la Ville décidait en fonction de la Loi

sur l'urbanisme. Je fais une mise en garde à la Ville, car je crois, avec respect, que la position de la Ville est erronée en droit. En vertu de la décision de la Cour suprême, dans Trudel vs Clairol, lorsqu'une partie est au courant d'une disposition contractuelle qui existe entre deux autres parties et qu'elle est complice de cette violation, elle s'expose à des dommages. Donc, si la Ville autorise une dérogation mineure qui vient violer des dispositions contractuelles existantes à l'intérieur du projet, elle est complice d'une violation contractuelle et s'expose à des dommages. Je pensais qu'il était de mon devoir de faire cette mise en garde.

### **LUCIEN PILOTE**

**3)** Suite à la consultation publique du 27 avril dernier, M. Pilote fait un exposé concernant l'enlèvement du corridor de bruits sur le chemin Knowlton à partir du chemin Moffat jusqu'à la route 215.

### **RON GLOWE**

**4)** I'll make it short and sweet. Just to find out if the zoning bylaw is on the Town website?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Yes, it's been on the website for almost a month.

**4.1)** In the last meeting and nearly every meeting, I'm always talking about the Fisher's Point. Fortunately, you did a fantastic job. However, it's done the same way that has been done many times. You spend some money bringing in new gravel, pushed it around and at the first rain, the gravel dissipates with the water. So what I would suggest maybe take some of the money for getting piece of equipment so they can actually rip off the base and then put it back and compact it. Then the money will be well spent.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Thank you very much.

### **TONY RATTUE**

**5)** Nous avons notre beau barrage maintenant. Le niveau d'eau est à son niveau normal depuis un mois. Mais ma question concerne plutôt la gestion du ruissellement autour de l'étang, entre autres, la façon dont le déneigement a été réalisé sur les routes de terre. Au lieu d'enlever la neige, le camion gruge la route. La niveleuse est passée récemment et a remis du gravier, mais pendant toute la période hivernale, nous voyons une érosion constante de matériaux dans les fossés. Les particules fines sont drainées vers l'étang. Alors, si la gestion du ruissellement ne s'améliore pas, la situation de l'étang va s'aggraver avec le temps. Je n'ai pas de retour d'appel des Travaux publics, mais j'aimerais que la façon dont le travail est fait dans le futur soit mieux géré pour minimiser le remaniement des terrains, soit dans les fossés, soit sur les routes pour diminuer le transport des sédiments.

### **LOUISE POTVIN**

**6)** La question concerne les travaux publics plus spécifiquement, la réfection des chemins. Dans le budget 2023, il y a un montant qui est alloué pour la réfection des chemins. Tout à l'heure, nous avons entendu la responsable de la trésorerie mentionner qu'il y a un surplus en 2022 et qu'une partie sera allouée pour la réfection des chemins. Il y a quand même plusieurs chemins qui sont abîmés. Comment est-ce qu'on peut être informé à savoir quelles

seront les priorités, quels seront les chemins qui seront soit réparés, soit asphaltés?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Normalement, on fixe les priorités des chemins de la MRC, les chemins publics dans la ville et les artères les plus fréquentées, comme ce qu'on a fait avec le chemin Iron Hill, la rue Centre, etc. Tout va dépendre des subventions accordées. Nous discutons toujours avec la MRC et on prévoit après. Nous allons voir s'il est possible de donner plus d'informations sur le site web concernant nos priorités.

**RÉPONSE (du DG, Gilbert Arel):** En fait, c'est certain qu'il y a un plan d'intervention aux Travaux public. Je pense que je vous avais envoyé le PTI, le programme triennal en immobilisation. C'est ce qui est présenté à chaque année par l'administration aux élus. Pour les travaux sur les chemins qui sont prévus dans le budget, ça ne veut pas dire que le 1 000 000\$ va être dépensé cette année. On le met dans une réserve parce que l'équipe peut faire un nombre maximum de chemins dans un année, c'est surtout une question de main-d'œuvre. Mais on pourrait effectivement mettre sur le site web la liste des routes qui vont être travaillées en prévision des 3 prochaines années.

**6.1)** Les travaux qui étaient faits sur le chemin Mill, c'est un modèle à suivre. Je pense qu'il y a des accès abîmés avec la collecte des rebuts. Même si ce n'est pas une artère avec une fréquence quotidienne élevée, il y a de gros véhicules qui doivent passer par là et ça devient en très mauvais état. Ce que j'aimerais ça serait la liste des routes qui vont bénéficier d'un pavage et celles pour lesquelles vous demandez des subventions, que l'information soit accessible.

**RÉPONSE (du DG, Gilbert Arel):** Juste pour clarifier votre demande, la liste des routes qui nécessitent du pavage? C'est très rare que les routes en gravier seront pavées, elles sont réparées, mais elles resteront en gravier. Il y a des routes déjà pavées qui seront refaites, comme le chemin Fulford, mais les routes de gravier qui sont refaites en profondeur demeurent en gravier.

#### **MARTIN VENNE**

**7)** Je suis le propriétaire du 38, Stone Haven. Concernant un point soulevé par un monsieur tout à l'heure, il est vrai qu'il existe une entente pour les propriétaires de ce secteur. Juste pour vous informer que tous les paramètres de cette entente sont respectées en lien à la demande de dérogation mineure.

#### **MARC ROLLAND**

**8)** J'aimerais connaître la situation concernant la rue St-Andrew. L'état de la rue est pitoyable.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Je vous ai envoyé un courriel cet après-midi mentionnant que la Ville a fait de l'entretien samedi sur cette route. Pour le bouchon d'eau sur cette route, il faudrait nous indiquer où il se trouve exactement et un employé de la Ville ira examiner le problème. Pour la question générale, à qui appartient la rue? Elle appartient toujours au promoteur pour la simple raison qu'il faut que le promoteur mette la rue aux normes avant qu'elle passe à la Ville.

#### 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

##### 4.1. ADMINISTRATION

2023-05-127

##### 4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 584 185,63\$
- Chèques émis # 2023-06: 831 222,20\$

*ADOPTÉ*

##### 4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

##### 4.1.2.1. Décomptes progressifs

2023-05-128

##### 4.1.2.1.1. AO VLB2021-08 - Réfection du barrage de l'étang du Moulin

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #9 (facture 501706) de la compagnie Couillard Construction au montant de **143 279,03\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO VLB2021-08 Réfection du barrage de l'étang du Moulin;

ATTENDU QUE ce montant comprend les directives de changement suivantes:

DC-06: 632,36\$, taxes incluses;  
DC-16: 768,03\$, taxes incluses;  
DC-22: 1 110,66\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projet de FNX Innov, avec trois (3) directives de changement, pour un total de **2 511,05\$**, taxes incluses;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement du décompte progressif #9 (facture 501706) de la compagnie Couillard Construction au montant de **143 279,03\$**,

taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-08 Réfection du barrage de l'étang du Moulin, incluant trois (3) directives de changement, pour un total de **2 511,05\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, ainsi que la réception de toute quittance manquante, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

2023-05-129

**4.1.2.1.2. AO 2019-09 - Réfection du barrage de l'étang du Moulin - surveillance**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #20 (facture 413999) au montant de **53 435,78\$**, taxes incluses, de la compagnie FNX Innov pour travaux réalisés en exécution du contrat AO2019-09 Services en ingénierie-Reconstruction du barrage de l'étang du Moulin;

ATTENDU QUE ce décompte progressif est en surplus du contrat original donné par appel d'offres;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #20 (facture 413999) au montant de **53 435,78\$**, taxes incluses, de la compagnie FNX Innov, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO2019-09 Services en ingénierie - Reconstruction du barrage de l'étang du Moulin, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE le Conseil demande à l'administration de charger les montants excédentaires à Couillard Construction, entrepreneur principal du projet de réfection du barrage de l'étang du Moulin, appel d'offres VLB2021-08.

*ADOPTÉ*

2023-05-130

**4.1.2.1.3. AO 2016-25 - Services professionnels - Parc des maisons mobiles à West-Brome**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #35 (facture 10678-A) de la compagnie Génipur au montant de **9 918,10\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 - Services professionnels - Parc des maisons mobiles à West-Brome;

ATTENDU QUE ce montant comprend deux (2) directives de changement pour un total de **9 918,10\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef - Services techniques, de payer cette facture avec les directives de changement;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #35 (facture 10678-A) de la compagnie Génipur au montant de **9 918,10\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 - Services professionnels -Parc des maisons mobiles à West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**2023-05-131**

**4.1.2.1.4. AO VLB2020-19 - Services professionnels - Réfection du secteur de la rue Montagne**

ATTENDU les demandes de paiement pour les paiements des décomptes progressifs #21 (facture 209445) au montant de **10 048,13\$**, taxes incluses, et #22 (facture 209540) au montant de **5 576,29\$**, taxes incluses, de la compagnie Avizo Experts-conseils pour travaux réalisés en exécution de la Phase II du contrat AO VLB2020-19- Services professionnels en ingénierie-Réfection du secteur de la rue Montagne;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur général adjoint, de payer ces factures;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les paiements des décomptes progressifs #21 (facture 209445) au montant de **10 048,13\$**, taxes incluses, et #22 (facture 209540) au montant de **5 576,29\$**, taxes incluses, de la compagnie Avizo Experts-conseils pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2020-19-Services professionnels en ingénierie -Réfection du secteur de la rue Montagne, Phase II, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même les subventions Fimeau et TECQ 2019-2023.

*ADOPTÉ*

**4.1.2.2. Factures et dépenses diverses**

**4.1.3. Ententes, contrats et mandats**

2023-05-132

**4.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2023-04 - Fourniture de pierre concassée**

ATTENDU l'appel d'offres VLB2023-04 pour la fourniture de pierre concassée pour les saisons 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix global (taxes incluses)</b>
Construction DJL Inc.	1 562 406,77 \$
Sintra Inc.	1 478 452,03\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Sintra Inc. au montant **1 478 452,03\$**, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit une analyse par la Ville du coût de transport du matériel de l'entrepôt du soumissionnaire comme élément dans la calculation;

ATTENDU le Rapport d'analyse de soumission de Jean-Philippe Roy, chef de division - Travaux publics, et sa recommandation d'adjuger le contrat à Construction DJL Inc.;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Construction DJL Inc le contrat de deux ans AO VLB2023-04 pour la fourniture de pierre concassée au montant de **1 562 406,77\$**, taxes incluses, et ce, selon les besoins ponctuels de la Ville, le tout en référence au tableau suivant; les montants indiqués n'incluant pas les taxes :

Construction DJL Inc.		
Produit	Prix unitaire par tonne métrique (avant taxes)	
	2023	2024
Pierre concassée 100-200	21,10 \$	21,10\$
Pierre concassée MG-112	13,85 \$	14,35\$
Pierre concassée MG-20B	15,50 \$	16,00\$
Pierre concassée MG-56	15,75 \$	16,25\$
Pierre concassée à drain (14-20)	17,65 \$	18,15\$
Pierre concassée pour sentier (0 - 5 mm)	23,75 \$	23,75\$

ADOPTÉ

2023-05-133

**4.1.3.2. Octroi de contrat - Services de génie - Trottoirs**

ATTENDU QUE le Conseil désire construire ou remplacer les trottoirs aux endroits suivants:

- i) Route 104, de 460, chemin Knowlton à l'angle de la rue Victoria;
- ii) Rue Victoria de l'angle de la route 104 jusqu'à la rue Centre;
- iii) Rue Davignon

ATTENDU QUE la Ville a demandé cinq (5) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Côté Jean et associés	30 813,30\$ plus 5 173,88\$ pour gestion de l'appel d'offres
EXP	43 690,50\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Côté Jean et associés au montant de **35 987,18\$**, taxes incluses (incluant la gestion de l'appel d'offres);

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, directeur adjoint - Services techniques, d'accepter la soumission de Côté Jean et associés, incluant la gestion de l'appel d'offres;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à la compagnie Côté Jean et associés au montant de **35 987,18\$**, taxes incluses (incluant la gestion de l'appel d'offres), le contrat de construction ou remplacement de trottoirs (route 104, rue Victoria, et rue Davignon).

**ADOPTÉ**

**2023-05-134**

**4.1.3.3. Octroi de contrat - Station de lavage de bateaux au Camping des érables**

ATTENDU QUE la résolution 2022-04-099 pour l'octroi du contrat à la compagnie Maurice Marine pour des services d'opération d'une station de lavage de bateaux sur le terrain situé en face de l'entrée principale du Camping des Érables, sur la rue Bondville à Foster, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le Conseil veut continuer d'offrir ce service en 2023;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet d'entente avec Maurice Marine pour l'année 2023 et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Gilbert Arel, recommande que cette offre de services soit acceptée;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la dépense de **27 500\$**, plus taxes, à Maurice Marine selon le projet d'Entente de services pour l'opération d'une station de lavage de bateaux pour l'année 2023;

QUE soit affecté au paiement ce même montant lequel montant sera financé à même l'excédent affecté du Fonds vert (poste comptable # 59-131-00-000) .

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2023-05-135**

**4.1.3.4. Octroi de contrat - Services professionnels - Projet de remplacement de 5 ponceaux**

ATTENDU QUE le Conseil a octroyé le contrat VLB2023-03 pour le remplacement de ponceaux sur les chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird, et Wells;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu une (1) soumission dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
EXP	20 120,63\$

ATTENDU QUE la soumission de EXP prévoit 20 heures de temps alloué par ponceau;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur général adjoint, d'accepter la soumission d'EXP, mais selon un calcul de 30 heures par ponceau, faisant en sorte que le total de la soumission d'EXP est de **27 400\$**, taxes incluses;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à EXP au montant de **27 400\$**, taxes incluses, le contrat pour services professionnels d'ingénierie pour le projet de remplacement de ponceaux sur les chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird, et Wells.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus affecté (poste comptable # 59-131-00-000) pour la réfection des routes.

**ADOPTÉ**

2023-05-136

**4.1.3.5. Mandat de signature - Demande de financement - Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs Plein air**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux événements Plaisirs Plein air;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations, objectifs et modalités du programme ainsi qu'à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements Plaisirs Plein air pour et au nom de la Ville de Lac-Brome et à signer tous les documents afférents.

**ADOPTÉ**

2023-05-137

**4.1.3.6. Octroi de contrat - Cantine à la Plage Douglass**

ATTENDU le désir du Conseil de permettre l'opération de la cantine à la Plage Douglass;

ATTENDU le bail négocié avec Mme Karène Martel Dumas pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2025, au montant de **300\$** par mois pour les mois de juin à septembre et **100\$** pour les autres mois, avec clause d'indexation selon le taux d'inflation;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire d'accepter le bail;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroie le contrat de bail pour la cantine à la Plage Douglass à Karène Martel Dumas;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, le bail, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**4.1.4. Ressources humaines**

**4.1.5. Divers**

2023-05-138

**4.1.5.1. Surplus libre - Affectation (égout - traitement des eaux usées)**

ATTENDU QUE la Ville veut moderniser le réseau des égouts et le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **289 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation du réseau des égouts et traitement des eaux usées;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désire affecter un surplus de **289 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation du réseau des égouts et traitement des eaux usées.

**ADOPTÉ**

2023-05-139

**4.1.5.2. Surplus libre - Affectation (réfection des routes)**

ATTENDU la nette amélioration du réseau routier depuis plus de cinq ans;

ATTENDU le désir des élus d'accélérer la réfection des chemins sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QU' il existe déjà aux livres une affectation du surplus d'une année précédente au montant de 1 000 000\$;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus supplémentaire de **1 000 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de **1 000 000\$** pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de la Ville.

**ADOPTÉ**

**4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation**

**4.2.1.1. Avis de motion - Règlement 2023-05 modifiant le règlement 2018-05 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2023-05 modifiant le règlement 2018-05 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par le conseiller Patterson qui en mentionne son objet et sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender le règlement 2018-05 avec l'ajout des certains articles requis selon le projet de loi 49 québécoise.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

**4.2.1.2. Avis de motion - Règlement 2023-03 modifiant le règlement 1 - Règlement concernant l'administration de la Ville**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2023-03 modifiant le règlement 1 concernant l'administration de la Ville.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par le conseiller Patterson qui en mentionne son objet et sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender divers articles, notamment ce qui concerne les délégations de pouvoirs et les seuils de dépenses.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau

**4.2.1.3. Avis de motion - Règlement 243-3 modifiant le règlement 243 - Fonds de roulement - Avis de motion. présentation, et dépôt**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, le règlement 243-3 modifiant le règlement 243 sur le fonds de roulement.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par le conseiller Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

#### **4.2.1.4. Avis de motion - Règlement 2023-06 modifiant le règlement 2023-02 - Tarification**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, le règlement 2023-06 modifiant le règlement 2023-02 sur la tarification.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par le conseiller Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

#### **4.2.2. Règlements - Adoption**

2023-05-140

##### **4.2.2.1. Règlement 599-5 modifiant le règlement 599 sur les permis et certificats - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement 599-5 modifiant le règlement 599 sur les permis et certificats ont été donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE les objets de ce règlement sont des changements à la grille de tarifs, ainsi que des précisions sur certains articles du règlement;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 599-5 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le règlement 599-5 modifiant le règlement 599 sur les permis et certificats.

*ADOPTÉ*

2023-05-141

**4.2.2.2. Règlement 134-2 modifiant le règlement 134 -  
Déroptions mineures - Adoption du second projet**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 134-2 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 134-2 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

ATTENDU QUE la Ville a tenu une réunion publique de consultation le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE le Conseil a pris en considération les idées, commentaires, et opinions exprimés lors de la réunion de consultation;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le second projet du Règlement 134-2 modifiant le règlement 134 sur les dérogations mineures;

QUE ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville;

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception des demandes de participation à un référendum pendant au moins 8 jours, et de donner avis public en conformité avec la loi.

*ADOPTÉ*

2023-05-142

**4.2.2.3. Règlement 597-8 modifiant le règlement 597 -  
Lotissement - Adoption du second projet**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 597-8 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 597-8 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

ATTENDU QUE la Ville a tenu une réunion publique de consultation le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE le Conseil a pris en considération les idées, commentaires, et opinions exprimés lors de la réunion de consultation;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le second projet du Règlement 597-8 modifiant le règlement de lotissement 597;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville;

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception des demandes de participation à un référendum pendant au moins 8 jours, et de donner avis public en conformité avec la loi.

*ADOPTÉ*

2023-05-143

**4.2.2.4. Règlement 598-4 modifiant le règlement 598 - Construction - Adoption du second projet**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 598-4 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 598-4 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

ATTENDU QUE la Ville a tenu une réunion publique de consultation le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE le Conseil a pris en considération les idées, commentaires, et opinions exprimés lors de la réunion de consultation;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le second projet du Règlement 598-4 modifiant le règlement de construction 598;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville;

QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception des demandes de participation à un référendum pendant au moins 8 jours, et de donner avis public en conformité avec la loi.

### ADOPTÉ

## 5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

La conseillère Louise Morin mentionne que l'assemblée annuelle de Conservation Lac Brome aura lieu le 6 mai.

### 5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2023 et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 17 avril 2023.

### 5.3. DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2023-05-144

#### 5.3.1. 7, rue Edgehill, lot #4 266 489, zone URA-23-K15

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment principal;

ATTENDU les résolutions 2022-07-275 et 2022-08-275 acceptant une dérogation mineure pour l'emplacement du perron à une distance entre 4,57 et 4,95 mètres de la ligne avant;

ATTENDU la résolution CCU-23-024 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment principal au 7, rue Edgehill, lot 4 266 489, zone URA-23-K15.

*ADOPTÉ*

**2023-05-145**

**5.3.2. 11, rue Crescent, lot #4 266 483, zone URA-12-K15**

Nature de la demande: Remplacement de fenêtres du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de fenêtres du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-025 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de fenêtres du bâtiment principal au 11, rue Crescent, lot 4 266 483, zone URA-12-K15.

*ADOPTÉ*

**2023-05-146**

**5.3.3. 44, rue Taylor, lot #4 265 117, zone UMV-2-D16**

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-026 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment principal au 44, rue Taylor, lot 4 265 117, zone UMV-2-D16.

*ADOPTÉ*

**2023-05-147**

**5.3.4. chemin de Knowlton, lot #6 192 466, zone UC-1-M2**

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment principal commercial

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal commercial;

ATTENDU la résolution CCU-23-027 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment principal commercial sur le lot 6 192 466, zone UC-1-M2.

*ADOPTÉ*

**2023-05-148 5.3.5. 30 chemin Foster, lot #4 265 355, zone UMV-2-D16**

Nature de la demande: Rénovations extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovations extérieures diverses d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'Inventaire du patrimoine bâti de la Ville, avec une valeur patrimoniale moyenne;

ATTENDU la résolution 2023-03-080 pour une demande de PIIA similaire pour cet immeuble;

ATTENDU la résolution CCU-23-028 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovations extérieures diverses d'un bâtiment principal, au 30, chemin Foster, lot 4 265 355, zone UMV-2-D16.

*ADOPTÉ*

**5.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE**

**2023-05-149 5.4.1. 11, rue Stairs, lots #4 266 843 & #4 267 714, zone ID-20-M12**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) situé à une distance de 10,08 mètres de la ligne du terrain avant au 11, rue Stairs, lots 4 266 843 et 4 267 714;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage 596 fixe la distance de la marge de recul avant à 10,5 mètres pour la zone ID-20-M12;

ATTENDU la résolution CCU-23-029 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) situé à une distance de 10,08 mètres de la ligne du terrain avant au 11, rue Stairs, lots 4 266 843 et 4 267 714, zone ID-20-M12.

*ADOPTÉ*

**2023-05-150**

**5.4.2. 38, rue Stone Haven, lots #6 295 041, zone RB-1-H12**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) avec une superficie de 3,5% de la superficie total du lot au 38, rue Stone Haven, lot 6 295 041, zone RB-1-H12;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage 596 fixe le pourcentage d'occupation maximal pour un bâtiment accessoire à 3% de la superficie total du lot dans la zone RB-1-H12;

ATTENDU la résolution CCU-23-030 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

ATTENDU l'intervention écrite du propriétaire du terrain avoisiant au 40, rue Stone Haven, et sa demande au Conseil de refuser la demande;

ATTENDU l'intervention de Benoit Bourgon contre la demande;

ATTENDU l'intervention du demandeur Martin Venne en appui à la demande;

ATTENDU QUE le Conseil considère que de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE le Conseil considère que d'accepter la demande ne causerait pas de perte de jouissance aux propriétés voisines;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et majorité par voix exprimées*

5 pour, 1 contre (la conseillère Lucy Gagnon vote contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) avec une superficie de 3,5% de la superficie total du lot au 38, rue Stone Haven, lot 6 295 041, zone RB-1-H12.

*ADOPTÉ*

**2023-05-151**

**5.4.3. rue du Domaine-Brome, lot #4 267 335, zone UV-10-G14**

- ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'une fermette comme usage accessoire de l'usage principal *habitation*, et ce, sans l'existence d'un bâtiment principal sur le terrain au lot 4 267 335, zone UV-10-G14;
- ATTENDU QUE l'article 119 du règlement de zonage 596 stipule qu'un usage principal *habitation* comprend l'existence d'un bâtiment principal;
- ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'une fermette comme usage accessoire sur un terrain de 8 486 mètres carrés au lot 4 267 335, zone UV-10-G14;
- ATTENDU QUE l'article 119 alinéa 1, paragraphe 3 du règlement de zonage 596 stipule que le terrain doit avoir une superficie minimale de 10 000 mètres carrés pour un usage secondaire de fermette;
- ATTENDU QUE le projet consiste à avoir un enclos et deux chevaux miniatures sur la portion du terrain située hors du périmètre urbain;
- ATTENDU QUE le requérant est propriétaire d'une résidence située de l'autre côté de la rue;
- ATTENDU la résolution CCU-23-031 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Le conseiller Patrick Ouvrard s'abstient de voter, invoquant un conflit d'intérêt.

- QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une fermette comme usage accessoire de l'usage principal *habitation*, et ce, sans l'existence d'un bâtiment principal sur le terrain, au lot 4 267 335, zone UV-10-G14;
- QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une fermette comme usage accessoire sur un terrain de 8 486 mètres carrés au lot 4 267 335, zone UV-10-G14.

**ADOPTÉ**

**2023-05-152**

**5.4.4. rue du Domaine-Brome, lot #4 264 883, zone UV-10-G14**

- ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre le lotissement d'un terrain n'ayant pas de ligne avant sur un chemin public au lot 4 265 883, zone UV-10-G14;

- ATTENDU QUE l'article 6 du règlement de lotissement 597 stipule qu'un terrain loti doit avoir une bordure sur un chemin public;
- ATTENDU QUE le terrain est desservi par une partie du chemin privé au bout de la rue du Domaine-Brome;
- ATTENDU QUE la dérogation mineure a pour objet de rendre le terrain constructible;
- ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;
- ATTENDU la résolution CCU-23-032 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre le lotissement d'un terrain n'ayant pas de ligne avant sur un chemin public au lot 4 265 883, zone UV-10-G14.

**ADOPTÉ**

**5.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

**5.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

**5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.**

**2023-05-153**

**5.7.1. 36, chemin Duquette, lot #4 345 466, zone AF-15-C9**

- ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour l'aliénation d'une partie du lot 4 345 466 de 1,37 hectares;
- ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation d'une partie du lot 4 345 466 de 1,37 hectares, Cadastre du Québec.

**ADOPTÉ**

## 5.8. Autres

2023-05-154

### 5.8.1. PPCMOI - 1169, chemin Knowlton, Lot 3 939 811, Zone UC-1-M2 - Adoption du second projet

#### Second projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Adoption du second projet

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a adopté le Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à **permettre deux usages principaux dans deux bâtiments différents** a été déposée en bonne et due forme;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE la configuration actuelle des bâtiments concernés ne nécessite aucune modification importante afin de permettre l'opération des usages demandés;

ATTENDU QUE le projet propose quatre (4) éléments qui sont dérogatoires aux règlements d'urbanisme;

#### DÉROGATION NUMÉRO 1

ATTENDU QUE le projet propose deux usages principaux commerciaux dans deux bâtiments différents (un commerce de détail et un atelier d'ébénisterie);

ATTENDU QUE l'article 129 du règlement de zonage no. 596 autorise un seul usage et un bâtiment principal par terrain;

#### DÉROGATION NUMÉRO 2

ATTENDU QUE le projet propose un espace de stationnement avec une allée de circulation et des cases à 60 degrés d'une largeur totale de 10,5 mètres;

ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage no. 596 stipule que la largeur minimale d'un tel stationnement est de 11,9 mètres;

### **DÉROGATION NUMÉRO 3**

ATTENDU QUE le projet propose un espace de stationnement avec un total de 12 cases;

ATTENDU QUE l'article 46 du règlement de zonage no. 596 stipule que 26 cases sont requises pour un tel stationnement;

### **DÉROGATION NUMÉRO 4**

ATTENDU QUE le projet propose un espace gazonné adjacent à la rue d'une largeur de 1 mètre;

ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage no. 596 stipule que la largeur minimale d'un tel espace gazonné est de 3 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution CCU-23-014, recommande l'acceptation de cette demande de PPCMOI;

ATTENDU QU' en 2021, le Conseil a adopté un PPCMOI pour ce même lot, dont un des éléments était deux usages principaux commerciaux dans deux bâtiments différents, dont un atelier d'ébénisterie et une imprimerie 3D (résolution 2021-05-170);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Premier projet de ce PPCMOI (résolution 2023-04-116) le 3 avril 2023;

ATTENDU QU' une réunion de consultation publique a eu lieu le 1er mai 2023 et qu'aucune personne n'y a assisté;

ATTENDU QUE le Conseil a pris en considération les opinions, commentaires et questions posées lors de cette consultation;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil adopte, en vertu du Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution relatif au PPCMOI du 1169, chemin de Knowlton, lot 3 939 811, zone UC-1-M2, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

QUE le Conseil adopte ce second projet de PPCMOI selon les documents soumis par le demandeur avec la demande;

- QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;
- QUE ce projet de règlement contienne des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville;
- QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception des demandes de participation à un référendum pendant au moins 8 jours, et de donner avis public en conformité avec la loi.

**ADOPTÉ**

2023-05-155

**5.8.2. Demande d'occupation du domaine public - Lot 6 281 585, URA-27-L15**

- ATTENDU le Règlement 2017-04 (Règlement sur l'occupation du domaine public);
- ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire du lot 6 281 589, cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE la demande vise l'occupation permanente d'une partie du lot 6 281 585, cadastre du Québec, (rue Jean-Lapierre), propriété de la Ville;
- ATTENDU QUE la demande est conforme;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise l'occupation permanente du domaine public pour une partie du lot 6 281 585 (rue Jean-Lapierre) selon la demande présentée par le propriétaire du lot 6 281 589;
- QUE l'occupation d'une partie du lot 6 281 585 est limité aux éléments suivants, tel que montré dans le Certificat de localisation:
- i) le pavé uni de l'allée d'accès principale;
  - ii) 3 murs de soutènement;
  - iii) une partie de l'entrée charretière;
  - iv) 3 pins
- QUE le Conseil ordonne au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de délivrer cette autorisation sur preuve de toutes autres conditions applicables en vertu du Règlement 2017-04;
- QUE cette demande soit officialisée dans un acte notarié, le tout aux frais du propriétaire du lot 6 281 589;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

2023-05-156

**5.8.3. Désignation d'une personne chargée de l'application des règlements**

ATTENDU QUE certains règlements de la Ville octroient au Conseil le pouvoir de nommer des personnes chargées de l'application de divers règlements en lien avec la gestion du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil veut octroyer ces pouvoirs d'application aux employés;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme Emily Gendron comme personne chargée de l'application de tous les règlements nécessaires en lien avec son emploi à la Ville:

QUE le Conseil octroie à Emily Gendron tout pouvoir que possède un inspecteur municipal, notamment les pouvoirs énumérés à l'article 13 du règlement de zonage, le pouvoir de délivrer des permis, ainsi que le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

*ADOPTÉ*

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention de certains points:

- 1) le Guide des bonnes pratiques concernant le lac sera distribué à toutes les propriétés qui ont un accès au lac (public et privé);
- 2) Comité de sécurité: discussions sur la réduction de la vitesse, l'installation de panneaux, des traverses piétonnières;
- 3) 34 incendies depuis le début de l'année. Aucun incendie majeur;
- 4) Premiers répondants: 37 interventions.

2023-05-157

**6.2. Premiers répondants - Désignation de nouveaux membres**

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie et des Premiers répondants recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville :

- i) Jarod Chagnon;
- ii) Lucille Davis;
- iii) Kayla Young;
- iv) Curtis Cousens;
- v) John Rhicard

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie et désigne les personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur:

- i) Jarod Chagnon;
- ii) Lucille Davis;
- iii) Kayla Young;
- iv) Curtis Cousens;
- v) John Rhicard

**ADOPTÉ**

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques.

La conseillère Shelley Judge fait mention de:

- 1) l'entretien printanier des chemins de gravier;
- 2) le projet du barrage de l'étang du Moulin est terminé.

## **8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1. Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

### **8.2. Demande de contribution financière**

2023-05-158

#### **8.2.1. Conservation Lac Brome**

ATTENDU QUE le Conseil désire renouveler l'entente annuelle entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Conservation Lac Brome;

ATTENDU la demande financière de 65 000\$ de Conservation Lac Brome;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la contribution financière de 65 000\$ à Conservation Lac Brome;

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente annuelle 2023 avec Conservation Lac Brome ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2023-05-159**

**8.3. Demandes d'utilisation du domaine public**

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour les activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les documents de protocoles de santé de la compagnie de production; les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant;

**i) Fête du Canada / Canada Day**

Parc des Lions  
le 1er juillet 2023 de 10h à 22h

**ii) Tour du Lac-Brome**

Parc des Lions et certaines routes sur le territoire de la ville  
le jeudi 15 juin au lundi 19 juin 2023

**iii) Tour cycliste des policiers de Laval**

Chemin Knowlton (route 104) de l'ouest vers l'est  
le 30 mai 2023 vers 11h00 - 11h30

**iv) Association de pompiers de Lac-Brome**

Barrage routier pour collecte de fonds  
Coin de la route 104 et chemin Lakeside  
le 20 mai de 10h et 17h

**v) Tournage de la série télévisée Venery of Samantha Bird**

Selon l'échéancier établi avec la compagnie de production et la Ville

du 29 mai au 21 juin 2023 (dates exactes à déterminer) 50, rue Mont-Écho (extérieur), 12 Hillside (extérieur), secteur Lakeside / Victoria et Knowlton / Mont-Écho

*ADOPTÉ*

## **9. ÉCONOMIE LOCALE**

## **10. VARIA**

## **11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **BENOÎT BOURGON**

**9)** Concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, j'aimerais obtenir certains éclaircissements afin de voir si on est sur la même longueur d'onde. Je comprends que les membres de l'exécutif, par exemple M. Arel ou Me Falquero, ne peuvent pas jouer de rôle politique sur la scène municipale. Est-ce exact? Donc, de façon tout à fait hypothétique, si l'un ou l'autre était impliqué dans des négociations afin de trouver un nouveau conseiller municipal, ça serait contraire à cette scission qui doit exister entre l'exécutif et le politique.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** C'est exact.

### **GHISLAIN TALBOT**

**10)** J'ai un terrain au 468, chemin Knowlton. Nous avons fait une demande de dérogation mineure en 2021 qui nous a été accordée. Cette dérogation me disait que je pouvais créer un 2e lot même si j'avais plus de 60% d'espaces de stationnement. Avec le temps qui a passé et peut-être des changements dans les règlements, on me dit que des conditions ont changé.

**RÉPONSE (du DG, Gilbert Arel):** Laissez-moi vos coordonnées à la fin de la rencontre et je ferai un suivi de votre dossier.

### **TONY RATTUE**

**11)** J'aimerais avoir des précisions en ce qui concerne l'utilisation de la station de lavage de bateaux. J'ai vu dans les revues locales que c'était une exigence, sauf que ça pourrait être interprété comme à chaque fois qu'on met un bateau à l'eau, nous devrions faire un lavage. Mais c'est plus pour les bateaux qui sont utilisés dans les autres lacs; il faut qu'ils soient lavés avant d'entrer dans le lac Brome. Il n'y a pas assez de précisions sur le site web. Ça serait peut-être bon d'ajouter ces précisions sur le site web pour que ça soit clair pour tout le monde.

### **FRANÇOISE CLÉMENT**

**12)** Concernant le corridor de bruits et la densification, je suis inquiète et je ne voudrais pas me retrouver avec un Conseil qui avantage les intérêts des promoteurs plus que les intérêts des résidents. Il y a deux petites maisons en face de chez Rona qui sont construites très près de la route.

### **BENOÎT BOURGON**

**13)** C'est une question qui se veut une proposition. M. Mayor, some citizens were complaining that the downtown of Lac-Brome was not dynamic and that a lot of shops were closed. You've said that most of the commercial spaces available are owned by the same person who increases tremendously the cost of the rents. En vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut former sa propre société d'habitation. Avez-vous considéré de former une société d'habitation? Par exemple, nous pourrions utiliser les excédents de l'an passé pour acheter des immeubles pour contrôler le développement au centre-ville.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Nous pourrions le considérer, mais jusqu'à présent ce n'est pas une option. Nous avons déjà acheté des terrains pour agrandir le Parc Coldbrook. Mais c'est un projet qui pourrait être considéré.

**RON GLOWE**

**14)** I was at the mining convention in Montreal and they are involved with a new mining project in Quebec. They're looking for a place where they could try out this product to demonstrate it. You place that product in the water and within two or three days, the algae all dissipate and it's very environmental too. Is the Town would be interested in volunteering for this project?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We would have to speak to Conservation Lac Brome, it's their specialty.

2023-05-160

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 21h00.

**ADOPTÉ**

  
Richard Burcombe  
Maire

  
Owen Falquero  
Greffier